Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 056-215601238-20260115-2026_01_06-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le jeudi quinze janvier à 20h00, les membres du conseil municipal se réunis en mairie de MALANSAC, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 8 Janvier 2026, conformément aux articles L.5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance est ouverte sous la présidence de Madame Morgane RETHO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14 **Nombre de votants : 18**

Procurations : 4

Présents : Gaëlle ROLLIN - Hélène ZEITOUN – François HERVIEUX - Karine RICHARD – Yvonnick BOULHO – Pierre CLERICE – Grégory MORICE - Anita GUILLEMIN – Meddhi CALON – Philippe BODARD - Catherine CASTAGNET – Kurt DUFAYS – Fabienne DAUPHAS

Procurations : Arnaud RICHARD à Morgane RETHO – Yoann SANTERRE à Karine RICHARD – Julien THIBOULT à François HERVIEUX – Hélène LANN-CORRE à Anita GUILLEMIN
Absente excusée : Soazic HAMON
Secrétaire de séance : Grégory MORICE

****

2026_01_06_ FINANCES_CONTRAT DE MAINTENANCE CLIMATISATION-CHAUFFAGE-VENTILATION BATIMENTS COMMUNAUX

(en l'absence de M. THIBOULT, intéressé dans cette affaire, nombre de votants : 17)

M. François HERVIEUX, Adjoint en charge des bâtiments expose.

La salle du palis bleu dispose d'un contrat de maintenance avec la société ROQUET de REDON depuis déjà plusieurs années. Ce dernier arrive à son terme et il vous est proposé de l'élargir à l'ensemble des bâtiments communaux : Mairie, Centre associatif, Bâtiment de la gare et Palis bleu.

Les prestations se composent comme suit :

- Base : maintenance préventive et les pièces, éventuellement coût de nacelle.
- Option dépannage illimités : frais déplacement et main d'œuvre des dépannages justifiés (diagnostic et 1ère tentative de réparation d'une panne détectée par le client)
- Option accès à l'astreinte : 7 jours sur 7 -24h/24

La proposition tarifaire est la suivante :

SITES CONCERNES	CONTRAT BASE	OPTION DEPANNAGE ILLIMITE	OPTION ASTREINTE
Mairie	760.00 € HT	280.00 € HT	400.00 € HT
Palis bleu	2 570.00 € HT	790.00 € HT	
Centre associatif	220.00 € HT	140.00 € HT	
Bâtiment de la gare	272.00 € HT	210.00 € HT	
TOTAL	3 822.00 € HT	1 420.00 € HT	400.00 € HT

Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 056-215601238-20260115-2026_01_06-DE

Le montant total du contrat de base ajouté des options nécessaires à la bonne gestion des bâtiments communaux est de 5 642.00 € HT soit 6 770.40 € TTC.

Pour mémoire, les frais inerrants à la maintenance de l'année 2025 auprès de ROQUET sur le palis bleu étaient de 4 131.04 € TTC/an.

Le présent contrat est établi pour une durée de 12 mois à compter du 1er janvier 2026. Il pourra se renouveler par tacite reconduction, par période d'un an dans la limite de 2 renouvellements.

Commentaires :

M. Kurt DUFAYS : On met en place la maintenance avec ROQUET et on aura une autre société pour le nouveau bâtiment c'est dommage.

Réponse Mme Morgane RETHO : Le contrat de maintenance n'est réalisé que pour 1 année, il pourra toujours être rediscuté de l'attribution ultérieurement.

Vote de l'assemblée : unanimité

Pour : 17 voix

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal valide le contrat avec la société ROQUET pour une durée de 12 mois applicable à compter du 1er janvier 2026 conformément au montant présenté ci-dessus.

M. Grégory MORICE,
Secrétaire de séance

Pour extrait conforme,
Mme Morgane RETHO,
Maire

Mairie de Malansac
56 Morbihan